administration des sections, pas d'accÃ¨s ensuite dans l'accueil pour y dÃ©poser des documents

Posté par ARTIAS le 20.12.2006

que dois-je faire pour activer les nouvelles sections introduites dans une catÃ©gorie?

affichage des sections crÃ©Ã©es

Posté par Administrateur le 20.12.2006

L'affichage des sections en page d'accueil se fait en fonction des droits d'accÃ¨s de l'utilisateur connectÃ©. Sont affichÃ©es uniquement les section auxquelles l'utilisateur connectÃ© a accÃ¨s.

Cela implique que pour qu'un utilisateur puisse voir la section crÃ©Ã©e, il faut autorisÃ©r l'accÃ¨s (ou la modÃ©ration) pour cette section Ã un groupe dont l'utilisateur est membre (via "gestion des groupes" -> "droits d'accÃ¨s").

Par exemple, dans le cas des sections que vous avez crÃ©Ã©e, donner au groupe "SecrÃ©tariat de l'ARTIAS" le droit de modÃ©rer et/ou au groupe "Normes CSIAS" d'accÃ©der aux sections crÃ©Ã©es.

Ce sujet est accessible dans la section "" de la catégorie "", ou directement à l'adresse:
http://www.artias.ch/phpbb/viewtopic.php?t=50